

Appel à Communs Sobriété et Résilience - 2023

Sommaire

- 1 Présentation
- 2 Les défis
- 3 Pour participer
- 4 Planning
- 5 Evaluation des communs
 - 5.1 Description des communs
 - 5.1.1 1. Détails du Financement
 - 5.1.2 2. Détails Sobriété et Résilience des Territoire
 - 5.1.3 3. Détails Impacts environnementaux
 - 5.1.4 4. Synthèse du projet de commun
 - 5.1.5 5. Autodiagnostic
 - 5.2 Condition d'évaluation des communs
- 6 Classement et contractualisation des communs
- 7 Clauses d'engagement des porteurs de communs financés
- 8 Des questions ? Posez-les sur le Forum

Présentation

L'**Appel à communs sobriété et résilience des territoires** de l'ADEME vise à rassembler tous les acteurs volontaires pour produire des ressources ouvertes – **les communs** – contribuant fortement aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques par la création et le partage de ces communs.

A l'ère du numérique, il est nécessaire de relier les acteurs-trices afin de développer collectivement des ressources communes : plateformes technologiques, données ouvertes, logiciels libres, retours d'expérience, protocoles, territoires d'expérimentation, connaissances au sens large...

L'appel à communs est un mode d'intervention dont l'entrée collaborative, dès la phase d'idéation du projet, est au cœur du dispositif. Les projets éligibles répondent aux quatre critères suivants :

- ils sont développés en licences ouvertes ;
- ils intègrent des communautés d'utilisateurs et de contributeurs ;
- ils sont documentés sur le support public de l'appel à communs (ce wiki) ;
- ils répondent à au moins l'un des défis de l'appel à communs.

A noter que les projets sont éligibles à tous les stades de maturité.

L'appel à communs **sobriété et résilience des territoires** s'appuie sur le **retour d'expérience** (<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/6149-retour-d-experience-du-1er-appel-a-commun-de-l-ademe.html>) de la 1ère édition de l'appel à communs lancée en 2021 par l'ADEME sur le sujet de la résilience des territoires. Au vu du bilan positif de cette première édition, l'ADEME a souhaité renouveler le dispositif et s'associer à d'autres agences publiques. Pour cette 2ème édition, l'IGN et l'ANCT sont associés pour soutenir les dynamiques de coopération sur ces sujets.

Afin de les accompagner dans leurs propositions, l'ADEME met à disposition des porteur-e-s des communs souhaitant participer à l'Appel à communs l'appui d'une équipe conseil externe spécialisée sur le sujet des communs : aspects juridiques, licences ouvertes et open source, organisation et animation de communautés... Elle accompagnera tous les porteur-e-s de communs souhaitant participer en amont (ateliers collectifs, réponses sur le Forum...), ainsi que les communs lauréats en aval (suivi de chaque commun sur la durée de l'accompagnement de l'ADEME). Pour échanger avec l'ADEME et l'équipe conseil, un **lien** (<https://forum.resilience-territoire.ademe.fr/c/equipe/13>) vers le forum de discussion est disponible.

La collaboration avec l'ANCT et l'IGN offre de nouvelles opportunités :

- Concilier des écosystèmes et des champs d'expertises ;
- Additionner les influences pour diffuser et sensibiliser aux communs ;
- S'appuyer sur les communs identifiés ou initiés par l'ANCT et l'IGN

Les défis

Tout au long du 2ème semestre 2022, les acteurs-trices volontaires dans les domaines de la sobriété et de la résilience des territoires ont été invité-e-s par l'ADEME à participer à des ateliers de co-construction des **défis**. Les objectifs étaient de :

- Identifier collectivement les principaux enjeux et verrous à lever sur la sobriété et la résilience des territoires.
- Permettre aux acteurs d'échanger pour identifier des besoins partagés et éventuellement engager la co-construction de communs.

Pour cette 2ème édition de l'Appel à communs, l'ADEME a retenu **10 défis**. Pour chaque défi, la phase de co-construction a permis d'identifier quelques challenges plus ciblés. Les challenges ont vocation à stimuler la coopération entre les acteurs-trices de la communauté, à donner des exemples et des idées, ils n'ont pas de caractère exhaustif ou limitatif par rapport aux sujets qui peuvent

être abordés et aux communs qui peuvent être proposés.

4 défis ont un caractère transversal (1 à 4), 6 ont une entrée plus thématique (A à F) :

- **1. Connaissances & ressources**
- **2. Mise en récits**
- **3. Gouvernance**
- **4. Modèles économiques**

- **A- Ecosystèmes et gestion des ressources naturelles**
- **B- Planification et aménagement urbain**
- **C- Alimentation & agriculture**
- **D- Energie et réseaux**
- **E- Mobilités & Logistique**
- **F- Bâtiment**

Pour participer

Pour participer à l'Appel à communs il est demandé de proposer un projet de commun sur ce Wiki en le décrivant via le formulaire **créer un commun**. Ces projets feront l'objet d'une analyse et d'un classement pour sélectionner les projets lauréats. Seuls les projets lauréats devront être déposés sur le site ADEME *Agir pour la transition* pour faire l'objet d'une instruction par l'ADEME pour un éventuel financement.

Les communs sélectionnés bénéficieront de :

- un soutien technique de l'ADEME
- selon le sujet, un soutien technique de l'IGN et de l'ANCT,
- un accompagnement de l'équipe conseil externe, spécialiste des communs (licence, gouvernance, modèle économique, communautés)
- un financement de l'ADEME ne pouvant pas dépasser 70% du montant éligible. Le taux d'aide appliqué est fixé par l'ADEME lors de l'instruction du dossier en fonction du système d'aide dont le dossier dépendra.

Avant de pouvoir déposer un projet, il est demandé de rejoindre la communauté de l'appel. Les étapes sont les suivantes :

- se créer un **compte personnel sur Wiki/Forum**
- se créer une **fiche acteur** de son organisation
- s'inscrire sur la **liste de diffusion** (https://framalistes.org/sympa/subscribe/resilience_territoires) pour rester informé
- signer la **charte des droits et devoirs**

Cela permet de découvrir les challenges déjà identifiés, les communs indexés sur le wiki issus de la 1ère édition, rejoindre une idée de commun ou proposer un nouveau commun.

- découvrir les **défis et challenges identifiés**
- découvrir les **communs déjà indexés**
- découvrir les **communs candidats à l'Appel à communs**

Si vous souhaitez déposer un **nouveau commun candidat**, cela signifie qu'aucun commun déjà indexé ou candidat à l'Appel à commun n'est similaire à votre idée de commun. Il est essentiel de renforcer en priorité des communs déjà initiés.

Nous vous proposons de décrire votre projet de commun dans ce wiki en remplissant le formulaire **créer un commun** qui vous permettra de :

- Sélectionner un ou plusieurs **défis** associés,
- Lier le commun à un ou plusieurs acteurs-trices : chaque acteur-trice devra s'être créé une **fiche acteur** au préalable
- Détailler le commun à travers les 5 blocs (financement, sobriété et résilience des territoire, impacts environnementaux, synthèse et autodiagnostic)
- Choisir la **licence**
- Expliciter vos demandes de **richesse**, puis ajouter vos besoins en terme de **compétences** pour avancer
- Sélectionner "**candidat**" dans la fiche wiki de votre commun

L'équipe conseil est en appui tout au long du processus afin de :

- Analysent les communs **candidats**
- Facilitent la mise en relation de richesse et de compétence
- Conseillent sur les aspects juridiques liés aux Licences

Planning

- Lancement le 2 Mai 2023
- 1ère vague de sélection : **1er Juin**
- 2ème vague de sélection : **29 Septembre**

- 3ème vague de sélection : **15 Décembre**

Evaluation des communs

L'appel à communs propose **3 vagues de sélection** suivant le calendrier indiqué ci-dessus. Tous les projets prétendant à des aides de l'ADEME, entièrement décrits sur le Wiki et respectant les règles d'éligibilité, seront évalués par les expert·e·s ADEME, ainsi que, selon les sujets, par l'IGN ou l'ANCT. A la suite des expertises, un classement sera publié et les communs qui auront reçu un avis favorable pourront obtenir un financement de l'ADEME sous réserve des conditions décrites ci-dessous. Les communs n'ayant pas reçu un avis favorable pourront candidater au prochain relevé en tenant compte des retours des expert·e·s.

Puisque les ressources sont ouvertes et non compétitives, il est souhaitable de maximiser l'utilisation du financement dans le sens de l'intérêt général. Il est recommandé de chercher à fusionner, regrouper des projets de communs similaires, de venir compléter ou renforcer des communs existants à la fois pour optimiser les coûts, réduire les délais de développement et augmenter le nombre d'utilisateurs·trices et contributeurs·trices par commun.

Description des communs

Les communs seront évalués sur la base de leur description sur le Wiki dans les 5 rubriques détaillées ci-dessous :

1. Détails du Financement

Si le·a porteur·e de commun exprime une demande de financement, il est demandé de détailler les points suivants :

- plan de financement pendant la convention
- financement/modèle économique post Appel à communs.

2. Détails Sobriété et Résilience des Territoire

Il s'agit de fournir un argumentaire détaillé précisant en quels termes et en quelles mesures le commun proposé répond à des enjeux de sobriété et/ou de résilience ainsi qu'aux défis adressés tels que présentés dans l'Appel à communs :

- Impact sur la sobriété et/ou résilience des territoires (éviter les arguments théoriques et privilégier des faits concrets)
- Lien et ancrage territorial : pour cela, les porteur·e·s de communs peuvent travailler en partenariat avec un·e acteur·trice territorial·e, apporter une lettre de soutien d'une collectivité, association de citoyen·ne·s, etc. et éventuellement montrer comment les travaux ou communs mobilisés s'articulent déjà sur un ou plusieurs territoires. Des sites pilotes peuvent également être proposés. Les porteur·e·s de projets de communs peuvent se référer aux projets déjà référencés sur le wiki pour s'associer avec des territoires.

3. Détails Impacts environnementaux

Il s'agit de décrire l'impact estimé du projet de commun sur les aspects environnementaux en s'inspirant notamment de la méthode **Empreinte projet** (<https://librairie.ademe.fr/produire-autrement/5040-empreinte-projet-evaluer-l-empreinte-environnementale-d-u-n-projet.html>), disponible sur la librairie ADEME. L'évaluation attendue repose sur le 1^{er} niveau d'approche, l'**approche qualitative**.

Par ailleurs, quel que soit les choix faits, il sera important de veiller à ce que les communs n'accentuent pas les inégalités sociales.

4. Synthèse du projet de commun

Une synthèse du commun sera détaillée sur les points suivants :

- Expérience du porteur·e de commun dans le domaine
- Description du problème adressé par le commun et rôle du commun au niveau de l'intérêt général
- Description des actions, livrables et planning associé en proposant des points de passage (communauté/commun à tel niveau d'ici 3, 6, 9, 12 mois)
- Taille de la communauté de contributeurs·trices et d'utilisateurs·trices impliquée
- Estimation du rapport coût / impact du commun

5. Autodiagnostic

Chaque porteur·e de commun réalise un auto-diagnostic public sur la page Wiki pour identifier le niveau de développement (idée, début de ressource porté par une personne, ressource version Beta avec une communauté, développement d'une ressource existante) et apporte des réponses aux questions suivantes :

- Le problème est-il clairement défini ? Seul ou par plusieurs personnes ?
- Y a-t-il d'autres contributeurs·trices prêt·e·s à travailler sur ce commun ? Y a-t-il un lien établi avec la communauté open data ?
- Quel est le contexte d'émergence de ce commun ?
- Quelle est votre contribution à la sobriété et/ou la résilience ? Quel est l'impact du commun sur le défi adressé ?
- Est-ce que les contributeurs·trices sont structuré·e·s juridiquement pour recevoir des financements ?
- Est-ce que les besoins sont exprimables pour développer le commun ?
- Le projet de commun s'attache-t-il à développer un ancrage territorial (en France ou dans le monde francophone, en lien si possible avec une collectivité) ?
- Le projet de commun est-il collaboratif, avec des consortiums interdisciplinaires, ouverts aux acteurs·trices et aux parties prenantes des sphères économiques, associatives ou publiques (si cela est pertinent) ?

- Quels sont les besoins à ce jour pour passer à l'étape suivante ? (Conseil sur le sujet des communs, conseils sur le sujet de la sobriété et/ou résilience, mentorat, accès à des données, accès à des cas d'usages, besoin d'expérimenter en situation "réelle" - usager-e, infrastructures - des contributeurs-trices et d'autres parties prenantes, accès à des financements).

Condition d'évaluation des communs

Seuls les communs candidats répondant aux exigences ci-dessous seront évalués :

- le projet de commun vise bien un ou plusieurs défis identifiés dans l'Appel à communs
- le porteur a un statut juridique lui permettant de recevoir des aides publiques
- les fiches acteurs des structures impliquées sont renseignées sur le Wiki
- la fiche commun est renseignée sur les 5 rubriques (financement, sobriété & résilience des territoire, impacts environnementaux, synthèse et auto-diagnostic)
- les choix liés à la licence et au modèle de développement du commun sont explicités et justifiés
- le projet de commun produira des livrables sur une durée relativement courte (12 mois max)

Seront considérés comme non recevables :

- Les projets de communs proposés hors délai ;
- Les dossiers incomplets ;
- Les dossiers ne respectant pas le processus de l'appel à communs ;
- Les projets d'une durée supérieure à 12 mois.

Classement et contractualisation des communs

Après expertise, une proposition de classement sera réalisée par l'ADEME et ses partenaires, l'IGN et l'ANCT.

Les documents à compléter pour l'instruction du dossier d'aide seront transmis aux communs retenus. L'instruction du dossier ne garantit pas l'aide au financement par l'ADEME. Les projets de communs non retenus pourront toujours poursuivre les échanges de richesses et de compétences pour faire avancer leurs communs et candidater aux relevés suivants.

Si le commun est retenu par l'ADEME pour instruction, la présentation du projet sur le Wiki constituera la base des annexes technique et financière de la future décision ou convention de financement. Pour les projets sélectionnés pour instruction, conformément aux règles générales de l'ADEME, une demande d'aide devra être déposée sur le site *Agir pour la transition* avant tout commencement de la réalisation du projet de commun. Les lauréat-e-s sélectionné-e-s seront informés et recevront les documents à compléter pour déposer la demande d'aide.

Les modalités d'aides devront être conformes aux régimes d'aides en vigueur à échéance de la contractualisation ; l'ADEME se réserve donc la possibilité d'apporter toute modification rendue nécessaire au regard de l'évolution des encadrements communautaires ou des régimes d'aides applicables. A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous le système d'aide à la connaissance (études générales ou R&D) qui couvre cet appel à communs, ainsi que les règles générales de l'ADEME en vigueur actuellement.

Télécharger : le système d'aide ADEME et les règles générales ADEME

Clauses d'engagement des porteurs de communs financés

Les porteur-e-s de projet de communs s'engagent à respecter les clauses suivantes :

- Documentation : le projet de commun, tous les résultats, démarches, méthodes... devront être documentés sur le wiki en ajoutant des liens vers des espaces complémentaires si besoin de type GitHub/GitLab. L'espace de Forum peut être utilisé en créant un espace dédié si besoin. Le-a porteur-e devra informer largement les communautés potentiellement intéressées à ses résultats de l'avancée du projet et chercher à nouer des liens avec d'autres communs.
- Communautés : le-a porteur-e devra animer au moins 3 ateliers publics durant le déroulé du projet en cherchant à faire connaître son projet de commun, élargir sa communauté, faire des liens entre communs. Ces événements pourront être annoncés sur le forum en créant un événement sur le wiki également. Ces ateliers seront également documentés sur le wiki. Le-a porteur-e mettra en œuvre des actions visant à impliquer des contributeurs-trices de la communauté sobriété et résilience des territoires afin de développer et/ou maintenir le commun. Cela contribuera à la poursuite du commun après la fin du soutien de l'ADEME.
- Réunions intermédiaires : des réunions intermédiaires seront proposées à l'ADEME et à l'équipe conseil à minima tous les 3 mois dont les comptes rendus seront publics et ajoutés au wiki.

Les porteur-e-s s'engagent à s'inscrire dans la démarche d'intérêt général des communs et à choisir une licence ouverte qui pourra prévoir un usage commercial ou non en fonction de ceux à qui profitent les communs et des finalités envisagées. 2 options sont possibles :

- Option 1 : le-a porteur-e de communs décide de ne pas retenir l'option « usage commercial » dans le choix de sa licence en interdisant l'usage commercial.
- Option 2 : le-a porteur-e choisit de retenir l'option « usage commercial » dans le choix de sa licence en permettant l'usage commercial dans les cas suivants :

1. Usage commercial par d'autres acteurs·trices économiques : la ressource produite et accessible est ré-appropriable par tous pour quelque finalité que ce soit.
2. Usage commercial uniquement pour certaines structures poursuivant des missions de mutualisation et de solidarité : exemple des coopératives
3. Usage commercial exclusivement par le·a porteur·e pour un service dérivé permettant le maintien, les évolutions et la pérennité du commun

Dans ces 3 hypothèses, une exploitation commerciale dérivée des communs ne doit pas remettre en cause la philosophie d'intérêt général des communs et peut permettre de financer les développements ultérieurs des communs.

Des questions ? Posez-les sur le Forum (<https://forum.resilience-territoire.ademe.fr/c/appel-a-communs-faq/9>)

La dernière modification de cette page a été faite le 28 avril 2023 à 14:49.

Le contenu est disponible sous licence CC BY SA 4.0 sauf mention contraire.